MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
Liberté Égalité Fraternité

CREPS STRASBOURG

Organisation professionnelle

LIGUE GRAND EST ERFAN NATATION

CFA FORM'AS ANIMATION & SPORT

Formation en alternance par Unités Capitalisables

BP JEPS Spécialité « Éducateur sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation »

La formation

Taux d'insertion professionnelle des diplômés : **75%** (session 2021/2022)

Lieux :
Centre Sportif Régional Alsace (Illberg), piscines de Mulhouse et CREPS de Strasbourg

Dates :
du 09 septembre 2024 au 22 août 2025 (2 à 3 j par semaine et stages spécifiques selon calendrier)

Volume horaire :
637 heures en centre et 791 heures en structure formation en alternance

Horaires de la formation
(hors stages spécifiques) :
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

Effectif : 20 places

Frais d'inscription : 30,00 €
Frais pédagogiques : 6 688,50 €

Financement :
Entretiens individuels au CREPS sur rendez-vous : demande de rendez-vous auprès du secrétariat

Références réglementaires :
RNCP : 36248
CARIF : GE1351650

Les conditions d'inscription

Frais de dossier Sélection : **70,00 €**

Candidats PARCOURSUP
Sélection : 17 avril 2024
Date de clôture : 27 mars 2024

Autres candidats
Sélection complémentaire Strasbourg :
6 et 7 juin 2024 - Date de clôture : 17 avril 2024
Sélection complémentaire Mulhouse :
26 juin 2024 - Date de clôture : 31 mai 2024

Inscription en ligne sur le site du CREPS
https://www.creps-strasbourg.fr/#activites-aquatiques

Les informations

Réunions d'information au CREPS (67) à 18h00
jeudi 21 mars 2024 et jeudi 16 mai 2024

Réunions d'information au CSRA (68) à 18h00
mardi 5 mars 2024 et mardi 16 avril 2024

Pour les futurs apprentis : (moins de 30 ans)
Contact et renseignements : CFA FORM'AS
4, allée du Sommerhof - 67200 Strasbourg
Tél : 03 88 28 00 05

Le métier

Les champs d'intervention de l'éducateur sportif des "Activités Aquatiques et de la Natation" sont l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques d'éveil, de découverte, de forme, de bien être, d'apprentissages de la natation ainsi que la surveillance. Son activité professionnelle s'exerce au sein de piscines et plans d'eau des collectivités territoriales, de structures privées (centre aquatique, centre de remise en forme) ou d'associations

Objectifs

La formation vise l'acquisition des compétences et les savoir-faire du métier :
- → encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- → mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- → conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage
- → mobiliser les techniques pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

Contenus

- → Modules de formation relatifs à la conception de projets pédagogiques et d'animation
- → Modules de formation relatifs à la conduite d'actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs, de forme, de santé et de bien-être ; d'enseignement des nages codifiées
- → Modules de formation approfondissant la mise en œuvre de la sécurité des lieux et des pratiquants et visant l'obtention du PSE2 et du SSA en eaux intérieures
- → Stage en situation professionnelle

Moyens et méthodes pédagogiques

- → Séances de formation en salle, études de cas concrets, mises en situation pratique et pédagogique, travaux dirigés. Contenus de la formation disponibles sur la Dropbox du cursus
- → Moyens techniques : salles de formation du CREPS, du Centre Sportif Régional Alsace (Illberg) d'Alsace et piscines et plans d'eau de la M2A
- → Encadrement : personnels techniques et pédagogiques du CREPS, et intervenants extérieurs

Modalités d'évaluation : épreuves certificatives

- → Soutenance d'un rapport portant sur un projet d'animation
- → Animation d'une séance d'apprentissage de la natation suivie d'un entretien
- → Démonstration d'aisance aquatique - Mise en situation complète d'une action de secours
- → Ecrit portant sur les règles d'hygiène et de sécurité
- → Encadrement d'une séance d'activités aquatiques portant sur forme, santé, bien être, suivie d'un entretien

Public concerné

Tout public âgé de 18 ans minimum, ayant une expérience dans le domaine des Activités Aquatiques et de la Natation (pratique personnelle et/ou encadrement)

Prérequis

- → Être titulaire du **BNSSA** à jour de la vérification de maintien des acquis
- → Être titulaire du **PSE1** assorti de la mise à jour de la formation continue (2023 ou 2024)
- → Présenter un certificat médical spécifique (utiliser exclusivement le modèle du dossier)
- → Répondre à l'obligation d'honorabilité
- → **Attestation de 400 mètres nage libre (réalisés en moins de 7 minutes 40 secondes utiliser exclusivement le modèle du dossier)**

Organisateur

CREPS de Strasbourg
Département Formation
4, allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02
Tél : 03 88 10 47 70 - Courriel : dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr
www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr

Responsable de la formation

Sébastien MARI, professeur de sport au CREPS de Strasbourg

Mise à jour le 09/01/2024

CALENDRIER PRÉVISIONNEL de la formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN) Session 2024/2025

Date de début et de fin de la formation	du 09 septembre 2024 au 22 août 2025
Date et lieu des sélections	les 6 et 7 juin 2024 au CREPS de Strasbourg et le 26 juin 2024 au CSRA à Mulhouse
Clôture des inscriptions	Un mois avant les sélections (même si titulaire des TEP)
Positionnement	du 09 au 12 septembre 2024 et du 16 au 18 septembre 2024
Documents à renseigner	Inscription en ligne : www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr
Convocation envoyée	Une semaine avant la date tests de sélection
Tarif de la formation, hors allegement	6 688,50 €

Candidats parcoursup

Date et lieu des TEP	le 17 avril 2023 au Creps de Strasbourg
Date et lieu des sélections	le 17 avril 2023 au Creps de Strasbourg
Clôture des inscriptions	Un mois avant les sélections
Documents à renseigner	Inscription en ligne : www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr
Convocation envoyée	Une semaine avant la date tests de sélection
Tarif de la formation, hors allègement	Prise en charge par Parcoursup (3 places)

avr 2024	mai 2024	juin 2024
lun 1 *férié*	mer 1 *férié*	sam 1
mar 2	jeu 7	dim 2
mer 3	ven 3	lun 3
jeu 4	sam 4	mar 4
ven 5	dim 5	mer 5
sam 6	lun 6	jeu 6 Sélection
dim 7	mar 7	ven 7 Sélection
lun 8	mer 8 *férié*	sam 8
mar 9	jeu 9	dim 9
mer 10	ven 10	lun 10
jeu 11	sam 11	mar 11
ven 12	dim 12	mer 12
sam 13	lun 13	jeu 13
dim 14	mar 14	ven 14
lun 15	mer 15	sam 15
mar 16	jeu 16	dim 16
mer 17 Sélections Parcoursup	ven 17	lun 17
jeu 18	sam 18	mar 18
ven 19	dim 19	mer 19
sam 20	lun 20 *férié*	jeu 20
dim 21	mar 21	ven 21
lun 22	mer 22	sam 22
mar 23	jeu 23	dim 23
mer 24	ven 24	lun 24
jeu 25	sam 25	mar 25
ven 26	dim 26	mer 26 Sélection
sam 27	lun. 27	jeu 27
dim 28	mar 28	ven 28
lun 29	mer 29	sam 29
mar 30	jeu 30	dim 30
	ven 31	

août 2024	sept 2024	oct 2024	nov 2024	dec 2024
jeu 1	dim 1	mar 1	ven 1 *férié*	dim 1
ven 2	lun 2	mer 2	sam 2	lun 2
sam 3	mar 3	jeu 3	dim 3	mar 3
dim 4	mer 4	ven 4	lun 4	mer 4
lun 5	jeu 5	sam 5	mar 5	jeu 5
mar 6	ven 6	dim 6	mer 6	ven 6
mer 7	sam 7	lun 7	jeu 7	sam 7
jeu 8	dim 8	mar 8	ven 8	dim 8
ven 9	lun 9	mer 9	sam 9	lun 9
sam 10	mar 10	jeu 10	dim 10	mar 10
dim 11	mer 11	ven 11	lun 11 *férié*	mer 11
lun 12	jeu 12	sam 12	mar 12	jeu 12
mar 13	ven 13	dim 13	mer 13	ven 13
mer 14	sam 14	lun 14	jeu 14	sam 14
jeu 15 *férié*	dim 15	mar 15	ven 15	dim 15
ven 16	lun 16	mer 16	sam 16	lun 16
sam 17	mar 17	jeu 17	dim 17	mar 17
dim. 18	mer 18	ven 18	lun 18	mer 18
lun 19	jeu 19	sam 19	mar 19	jeu 19
mar 20	ven 20	dim 20	mer 20	ven 20
mer 21	sam 21	lun 21	jeu 21	sam 21
jeu 22	dim 22	mar 22	ven 22	dim 22
ven 23	lun 23	mer 23	sam 23	lun 23
sam 24	mar 24	jeu 24	dim 24	mar 24
dim 25	mer 25	ven 25	lun 25	mer 25 *férié*
lun 26	jeu 26	sam 26	mar 26	jeu 26 *férié*
mar 27	ven 27	dim 27	mer 27	ven 27
mer 28	sam 28	lun 28	jeu 28	sam 28
jeu 29	dim 29	mar 29	ven 29	dim 29
ven 30	lun 30	mer 30	sam 30	lun 30
sam 31		jeu 31		mar 31

janv 2025	févr 2025	mars 2025	avr 2025	mai 2025	juin 2025	juil 2025	août 2025
mer 1 *férié*	sam 1	sam 1	mar 1	jeu 1 *férié*	dim 1	mar 1	ven 1
jeu 2	dim 2	dim	mer 2	ven 2	lun 2	mer 2	sam 2
ven 3	lun 3	lun	jeu 3	sam 3	mar 3	jeu 3	dim 3
sam 4	mar 4	mar 4	ven 4	dim 4	mer 4	ven 4	lun 4
dim 5	mer 5	mer 5	sam 5	lun 5	jeu 5	sam 5	mar 5
lun 6	jeu 6	jeu 6	dim 6	mar 6	ven 6	dim 6	mer 6
mar 7	ven 7	ven 7	lun 7	mer 7	sam 7	lun 7	jeu 7
mer 8	sam 8	sam 8	mar 8	jeu 8 *férié*	dim 8	mar 8	ven 8
jeu 9	dim 9	dim 9	mer 9	ven 9	lun 9 *férié*	mer 9	sam 9
ven 10	lun 10	lun 10	jeu 10	sam 10	mar 10	jeu 10	dim 10
sam 11	mar 11	mar 11	ven 11	dim 11	mer 11	ven 11	lun 11
dim 12	mer 12	mer 12	sam 12	lun 12	jeu 12	sam 12	mar 12
lun 13	jeu 13	jeu 13	dim 13	mar 13	ven 13	dim 13	mer 13
mar 14	ven 14	ven 14	lun 14	mer 14	sam 14	lun 14 *férié*	jeu 14
mer 15	sam 15	sam 15	mar 15	jeu 15	dim 15	mar 15	ven 15 *férié*
jeu 16	dim 16	dim 16	mer 16	ven 16	lun 16	mer 16	sam 16
ven 17	lun 17	lun 17	jeu 17	sam 17	mar 17	jeu 17	dim 17
sam 18	mar 18	mar 18	ven 18	dim 18	mer 18	ven 18	lun 18
dim 19	mer 19	mer 19	sam 19	lun 19	jeu 19	sam 19	mar 19
lun 20	jeu 20	jeu 20	dim 20	mar 20	ven 20	dim 20	mer 20
mar 21	ven 21	ven 21	lun 21 *férié*	mer 21	sam 21	lun 21	jeu 21
mer 22	sam 22	sam 22	mar 22	jeu 22	dim 22	mar 22	ven 22
jeu 23	dim 23	dim 23	mer 23	ven 23	lun 23	mer 23	sam 23
ven 24	lun 24	lun 24	jeu 24	sam 24	mar 24	jeu 24	dim 24
sam 25	mar 25	mar 25	ven 25	dim 25	mer 25	ven 25	lun 25
dim 26	mer 26	mer 26	sam 26	lun 26	jeu 26	sam 26	mar 26
lun 27	jeu 27	jeu 27	dim 27	mar 27	ven 27	dim 27	mer 27
mar 28	ven 28	ven 28	lun 28	mer 28	sam 28	lun 28	jeu 28
mer 29		sam 29	mar 29	jeu 29 *férié*	dim 29	mar 29	ven 29
jeu 30		dim 30	mer 30	ven 30	lun 30	mer 30	sam 30
ven 31		lun 31		sam 31		jeu 31	dim 31

Légende :

- *Vacances scolaires Zone B (sous réserve du calendrier de l'Education Nationale)*
- *Heures en centre*
- *Heures en entreprise*

Mise à jour le 09/01/2024

BREVET PROFESSIONNEL spécialité « ÉDUCATEUR SPORTIF » mention «ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION »

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

ÉPREUVE TECHNIQUE/ EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats passent dans un premier temps **l'épreuve technique,** selon le descriptif ci-dessous.

Le (la) candidat(e) est soumis(e) au test technique suivant lié à sa pratique personnelle : parcourir une distance de 400 mètres nage libre réalisés en moins de 7 minutes et 40 secondes.

ÉTUDE DU DOSSIER ET ENTRETIEN

Seuls les candidats ayant satisfait aux tests techniques sont admis à se présenter à l'entretien.

Les entretiens se déroulent à partir du **dossier Parcoursup** du candidat à renseigner avec précision (voir page ci-dessous).

ÉQUIVALENCES

Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation :

Les conditions de délivrance de cette attestation susmentionnée sont les suivantes :

- Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, en compétition de référence officielle de la Fédération française de natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération française de natation.
  Cette performance est attestée par le directeur technique national de la natation, ou à défaut par le directeur technique national cadre d'Etat d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ;

- Les personnes titulaires du "Pass'sports de l'eau" et d'un "Pass'compétition" de la Fédération française de natation, de la Fédération française de sauvetage et de secourisme ou d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ;

- Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, attesté par une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ;

- Est dispensé de la production de l'attestation de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes le sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport dans l'une des disciplines de la natation.

BREVET PROFESSIONNEL spécialité « ÉDUCATEUR SPORTIF »
mention «ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

ÉPREUVE DE SÉLECTION : ENTRETIEN

L'épreuve suivante sera organisée afin d'évaluer les capacités à suivre la formation.

ÉPREUVES	CONTENU / SUPPORT	LE CANDIDAT SERA ÉVALUE SUR SA CAPACITE A :
Étude du dossier Parcoursup	**À renseigner avec précision sur votre espace Parcoursup en ligne**	• Notes d'EPS • Capacité à l'oral • Qualité rédactionnelle • Implication • Motivation et connaissance de la formation • Pratiques sportives en club • Engagement citoyen ou associatif

Entretien
A partir du « dossier projet professionnel »
 	
(20 mn)
sur 60 points
	À partir **du dossier projet professionnel téléversé dans votre espace stagiaire**, **respectant le plan demandé,** basé sur les expériences vécues et exposant les motivations et le projet personnel.
	
	Ce document, constitué de 8 pages maximum, comprend :
	• **une présentation des expériences** de pratique sportive personnelle, d'animation et d'encadrement
	• **une présentation du projet professionnel**
	  ○ la connaissance du métier envisagé (missions, rythme de travail, contraintes …) s'appuyant sur <u>une interview</u> réalisée auprès d'un professionnel de sa discipline
	  ○ les motivations
	• **une présentation du projet de formation**
	  ○ la connaissance du cursus, et l'organisation personnelle envisagée pour suivre la formation (temps de travail personnel, aspects logistiques et financements)
	• **le cas échant, une présentation de la structure d'accueil professionnelle**
	  ○ la connaissance de la structure, le tuteur envisagé
	
	Merci de respecter les limites suivantes : 8 pages maximum, taille du fichier : 2 MO maximum.
	Veillez à limiter l'usage et le poids des photos.
		• respecter le plan proposé et mettre en forme le document
		
		• se présenter et prendre la parole de façon adaptée
		
		• analyser les expériences
		
		• connaître l'activité et son environnement
		
		• formuler un projet et <u>prévoir sa réalisation</u>

<u>IMPORTANT</u>

(Curriculum vitae – Lettre de motivation – Dossier projet professionnel)
Les 3 pièces servant de base à l'entretien doivent obligatoirement téléversées dans votre espace stagiaire avant la date limite de complétude de votre dossier d'inscription